

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 29 JUIN 2017

Délibération
n° 2017.06.362

Adhésion au
groupement d'Intérêt
Scientifique et
Artistique "SCRIME"
(Studio de Création et
de Recherche en
informatique et
musiques
expérimentales)

LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 juin 2017**

Secrétaire de séance : Anne-Marie BERNAZEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Danielle BERNARD, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, François ELIE, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, André FRICHETEAU, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Jacqueline LACROIX, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Vincent YOU, Danièle MERIGLIER

Ont donné pouvoir :

Véronique ARLOT à Samuel CAZENAVE, Anne-Sophie BIDOIRE à Joël GUITTON, Patrick BOURGOIN à André LANDREAU, Jean-Claude COURARI à Denis DOLIMONT, Françoise COUTANT à Jean-François DAURE, Bernadette FAVE à Isabelle LAGRANGE, Annette FEUILLADE-MASSON à Jean-Jacques FOURNIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Danielle CHAUVET, Elisabeth LASBUGUES à François ELIE, Philippe LAVAUD à Jeanne FILLOUX, Bertrand MAGNANON à Gérard DEZIER, Catherine PEREZ à Jacky BOUCHAUD, Philippe VERGNAUD à Jean-Philippe POUSSET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Vincent YOU

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

Excusé(s) :

Bernard CONTAMINE, Karen DUBOIS, Denis DUROCHER, Bernard RIVALLEAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2017

**DELIBERATION
N° 2017.06.362**

INNOVATION - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR -
RECHERCHE

Rapporteur : **Monsieur FOURNIE**

**ADHESION AU GROUPEMENT D'INTERET SCIENTIFIQUE ET ARTISTITIQUE "SCRIME"
(STUDIO DE CREATION ET DE RECHERCHE EN INFORMATIQUE ET MUSIQUES
EXPERIMENTALES)**

Le SCRIME - Studio de Création et de Recherche en Informatique et Musiques Expérimentales - est un regroupement d'intérêt scientifique et artistique, dont l'objet est de rassembler des scientifiques et des artistes autour d'activités créatives dans le domaine musical et multimédia.

Il est né du projet SCRIME initié en 2002 par une convention entre L'École Nationale d'Électronique, Informatique et de Radiocommunications de Bordeaux (ENSEIRB), l'Université de Bordeaux 1 et la ville de Bordeaux.

Il est devenu en 2014 un Groupement d'Intérêt Scientifique et Artistique (GISA), et comprend aujourd'hui : l'Université de Bordeaux, le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'institut Polytechnique de Bordeaux, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), la ville de Bordeaux et la région Nouvelle-Aquitaine.

Il est soutenu financièrement par la Direction Générale de la Création Artistique (DGCA), dans le périmètre de l'accord-cadre entre le ministère de la culture et le CNRS. Il est administré par le Laboratoire Bordelais de Recherche en Informatique (LABRI) et rattaché à l'équipe Image et Son.

Les champs d'activités du SCRIME s'étendent de la recherche scientifique à la création artistique, tout en passant par la formation, la diffusion des musiques contemporaines et la pédagogie en milieu scolaire et universitaire. Il est avant tout un lieu de rencontre entre chercheurs, artistes et enseignants, où chacun y échange ses connaissances, ses compétences et son expertise.

Le SCRIME est sollicité régulièrement pour son expertise, et participe activement à l'Initiative d'Excellence (IdEx) de l'Université de Bordeaux, programme Arts & Sciences, visant à permettre la rencontre entre des chercheurs et des artistes pour du co-développement de projets à vocation artistique et contribuant à faire progresser la connaissance et à la transmettre.

GrandAngoulême et Magelis, collaborant actuellement avec les universités de la Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du développement de partenariats entre les laboratoires aquitains et les entreprises angoumoises de la filière image, sont sollicités pour rejoindre ce groupement d'intérêt scientifique et artistique.

L'adhésion au GISA est gratuite et en conséquence sans incidence budgétaire.

Considérant les actions de GrandAngoulême dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche (DU Création Sonore, financement des programmes de recherche Numeric et Insect, participation au financement de l'EESI, appui à la structuration du FABRICC, etc.),

Considérant la thématique « Image et Industries Culturelles et Créatives » comme domaine de spécialisation de la Technopole GrandAngoulême, et son intérêt pour le renforcement des liens avec les universités de la Nouvelle Aquitaine,

Prenant acte que le comité de pilotage du GISA du SCRIME réuni le 10 avril 2017 a approuvé l'adhésion de GrandAngoulême,

Vu l'avis favorable de la commission attractivité, économie emploi du 28 juin 2017,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'adhésion de GrandAngoulême au Groupement d'Intérêt Scientifique et Artistique du Studio de Création et de Recherche en Informatique et Musiques Expérimentales (SCRIME) à compter du mois de juillet 2017.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant Monsieur Jean-Jacques FOURNIE Conseiller Délégué en charge de l'Innovation et de l'Enseignement Supérieur à signer tous documents relatifs à l'intégration de GrandAngoulême dans le GISA du SCRIME.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 06 juillet 2017	<u>Affiché le :</u> 06 juillet 2017